



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 10 Avril 2020

A/S : MESSAGE : COVID-19, INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N°14

Je reviens plus vite que prévu vers vous :

1. Arrêté du Préfet du 7 Avril portant interdiction d'accès du public aux massif forestier, parcs ... à compter du 8 Avril au 15 Avril 2020 :

Après de multiples échanges avec le Préfet et le Commissaire de la police nationale et des plaintes multiples sur l'afflux du public.

Je suis obligé de vous informer que les avenues Eglé, Albine, et la pelouse du cheval de bronze sont strictement interdites d'accès !

En conséquence, aucune promenade au titre de la case 5 (déplacements brefs, d'une heure), aucun exercice physique (Jogging) avant 10h ou après 19h ne peuvent avoir lieu sur ces avenues interdites par l'arrêté du préfet du 7 Avril jusqu'au 15 Avril 2020.

Les activités physiques et surtout le Jogging sont également interdits sur le Chemin de la digue.

Seuls les riverains peuvent accéder à leur domicile, sans pouvoir y exercer une activité physique ou un bref déplacement.

Merci de respecter ces interdictions, le confinement doit être respecté pour notre bien.

2. Une bonne nouvelle, heureusement !

Nous n'avons aucun décès à déplorer dans nos EPHAD et Maisons de retraite.

J'en profite pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes de Pâques, que vous soyez croyants ou non.

Très amicalement,

Merci de transmettre ces informations à vos proches et amis.